

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

Séance du jeudi 02 mars 2023

Date de la convocation : 17/02/2023

Le jeudi 02 mars 2023 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

En exercice : 19	Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES
Présents : 12	
Votants: 12	
Pour : 12	
Contre : 0	
	Représentés :
	Excusés : Clara ARBOUSSET, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Julie DELES, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Mathieu PUCHERAL
	Absents :

Secrétaire de séance :
Fabienne PUCHERAL
MOLINES

Délibération n°DE_2023_016 - Objet : CAGUEFER : plan de financement et DCE

Monsieur le Maire rappelle au conseil les dernières étapes de la procédure de réfection et protection de la prise d'eau de Caguefer.

Il y a plusieurs aspects à prendre en compte :

- Régularisation du captage :

Cette partie-là, que l'on appelle « la régularisation des captages » nécessite un arrêté du préfet déclarant le captage d'utilité publique.

Cette déclaration permet au captage d'obtenir un statut officiel permettant l'acquisition foncière éventuelle et d'obtenir des subventions pour les achats et les travaux (clôtures, création d'accès etc) nécessaire à la « protection » du captage.

Ces travaux s'inscrivent dans un cadre légal strict visant à protéger les captages d'eau potable d'éventuelles pollutions. Nous sommes obligés de les mener une fois le captage « légalisé ».

Nous n'avons pas encore cet arrêté d'utilité publique (malgré le début de la procédure en 2008...) qui doit faire suite à une enquête publique qui vient d'être menée entre le 9 janvier et le 10 février 2023.

Les travaux sur la prise d'eau :

Nous avons le devoir de rendre cette prise d'eau, la plus efficiente et sécuritaire possible. C'est pour cela que ce dossier comprend à la fois les travaux de protection de la prise d'eau et de la réfection complète de l'ouvrage hydraulique qui a besoin d'une mise aux normes (notamment en termes de prélèvement et couloir écologique) mais également d'une mise en sécurité.

Pour pouvoir réaliser ces travaux, il nous faut une autorisation préfectorale au titre du code de l'environnement. Cette autorisation a été obtenue le 8 novembre 2021 et autorise la tenue des travaux entre le 15 avril et le 15 octobre.

Le retard pris par la maîtrise d'oeuvre sur la rédaction de demande du dossier DUP a reporté à cet été le moment de réalisation des travaux.

La consultation des entreprises sera lancée pour le 15 mars dans le but de réaliser les travaux entre le 30 juin et le 15 octobre 2023.

Le financement :

Cependant cela entraîne un nouveau problème : le financement.

Nous avons obtenu un financement pour la régularisation de tous nos captages, y compris Caguefer, en répondant à un appel à projet de l'agence de l'eau en 2018.

Cette subvention était valable jusqu'en 2021 et a été déjà prorogée une fois jusqu'en mars 2023 puis une seconde fois jusqu'en avril 2023.

Il reste sur ce financement un montant subventionnable de 168 000 €, soit 101 120 € de subvention.

Nous avons également obtenu un financement de la part du conseil général pour l'ensemble des travaux réalisés sur le réseau de Caguefer : réfection des réseaux, protection et sécurisation de la prise d'eau. Sur ce dossier il reste un montant subventionnable de 122 190 €, dont 23 937 € de subvention. Les travaux de réfection des réseaux ont été réalisés en 2019, restent les travaux de réhabilitation et protection de la prise d'eau..

Préfecture de Mende
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 15/03/2023

048-200057594-DE_2023_016-DE

Cependant, depuis 2018 le chiffrage a évolué. Le dernier en date est :
Travaux : 200 154 € HT - 240 184.80 € TTC
Honoraires MOE : 16 708 € HT - 20 049.60 € TTC
Total : 216 859 € HT - 260 234.4 € TTC

Actuellement nous sommes donc subventionnés comme suit :
Agence de l'eau : 101 120 € soit 46.63%
Département : 23 937 € soit 11.04 %
Ce qui fait un total de 125 057 € , soit 57.67 % , seulement pour ce projet.

Il convient de demander un complément de financement auprès de l'Etat, de 48 424.61 € correspondant à 22.33 % de l'investissement.

La part communale sera donc de 20 % pour un montant de 43 377.39 €



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau plan de financement

CONFIRME la réalisation des travaux durant la période d'été 2023

CHARGE monsieur le maire du dépôt du dossier DETR

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphan Maurin



RF
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/03/2023
048-200057594-DE_2023_016-DE